

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Diazinon (9%) Liquid Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 37 McCarville Street
Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Dommmages oculaires graves : Catégorie 1
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Mutagénécité de la cellule germinale : Catégorie 2
Cancérogénécité : Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 1 (Système nerveux)
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Système nerveux, cavité nasale)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux).
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux, cavité nasale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers
Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version 5.2 Date de révision: 01/21/2026 Numéro de la FDS: 10842835-00011 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 08/26/2022

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Dibutyle phthalate	Acide 1,2-benzèdicarboxylique, ester de 1,2-dibutyle	84-74-2	$\geq 60 - < 80$ *
Diazinon	Acide phosphorothioïque, ester de O,O-diéthyle O-[6-méthyl-2-(1-méthyléthyl)-4-pyrimidinyle]	333-41-5	$\geq 5 - < 10$ *
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Acide benzènesulfonique, dodécyl-, sel de calcium (2:1)	26264-06-2	$\geq 5 - < 10$ *
Alcools, C12-15, éthoxylaté	Donnée non disponible	68131-39-5	$\geq 1 - < 5$ *
7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	3,4-Époxycyclohexylméthyl-3,4-époxycyclohexanecarboxylate	2386-87-0	$\geq 1 - < 5$ *
4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one	Solvant jaune 93	4702-90-3	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

En cas d'ingestion	:	Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Pas d'information disponible.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore Oxydes métalliques Composés du soufre
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8). |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : | Absorber avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales. |

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- | | | |
|--|---|---|
| Mesures d'ordre technique | : | Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
| Ventilation locale/totale | : | Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. |
| Conditions de stockage sûres | : | Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Garder sous clef.
Garder hermétiquement fermé.
Entreposer en prenant en compte les particularités des |

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version 5.2 Date de révision: 01/21/2026 Numéro de la FDS: 10842835-00011 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 08/26/2022

Matières à éviter : législations nationales.
: Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Produits explosifs
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Dibutyle phthalate	84-74-2	TWA	5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m ³	ACGIH
Diazinon	333-41-5	TWA	0.01 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Vapeurs et aérosols inhalables)	0.01 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (fraction inhalable des particules et phase vapeur)	0.01 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	0.01 mg/m ³	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Diazinon	333-41-5	L'activité acétylcholin estérase	Dans des globules rouges	Fin de quart de travail	70 % de la ligne de base individuelle	ACGIH BEI
		Activité butyrylcholinestérase	Dans le sérum ou le plasma	Fin de quart de travail	60 % de la ligne de base individuelle	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).
Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.
Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts).
Minimiser l'ouverture et la manipulation.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques
- Protection des mains
- Matériau : Gants résistants aux produits chimiques
- Remarques : Penser à doubler les gants.
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées.
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
- Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.
D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.
Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: clair, jaune, orange
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

poids moléculaire : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Dibutyle phthalate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6,279 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): >= 15.68 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 6,000 mg/kg

Diazinon:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,139 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.437 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,020 mg/kg

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 500 - 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Alcools, C12-15, éthoxylaté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,700 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 2,959 - 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): >= 5.19 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 436 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7.39 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Dibutyle phthalate:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à la directive

Diazinon:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Alcools, C12-15, éthoxylaté:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Composants:

Dibutyle phthalate:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: Directives du test 405 de l'OECD
Remarques	: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Des effets irréversibles aux yeux
Méthode	: Directives du test 405 de l'OECD
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Alcools, C12-15, éthoxylaté:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Des effets irréversibles aux yeux
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: Directives du test 405 de l'OECD

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Dibutyle phthalate:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: négatif
Remarques	: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Diazinon:

Type d'essai	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Espèce : Cobaye
Résultat : négatif

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Alcools, C12-15, éthoxylaté:

Type d'essai : Magnusson-Kligman-Test
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Résultat : positif

Évaluation : Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Espèce : Cobaye
Résultat : négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:

Dibutyle phthalate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-
mifère, in vitro
Résultat: positif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Diazinon:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-
mifère, in vitro
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: positif

Mutagenécité de la cellule : Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de
germinale - Évaluation mutagenécité de cellules somatiques de mammifères.

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-
laires

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-
mifère, in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-
laires

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-
laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-
laires

Alcools, C12-15, éthoxylaté:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: positif

Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur dans les cellules de mammifères
Résultat: positif

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro)
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de synthèse d'ADN non-programmée (UDS) avec les cellules du foie humain in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 486 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule somatique de rongeurs transgéniques
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 488 de l'OECD
Résultat: positif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de mutagenécité de cellules somatiques de mammifères.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Composants:

Diazinon:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Une évidence suffisante de cancérogénicité lors d'expérimentations sur des animaux

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 29 Mois
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Composants:

Dibutyle phthalate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Nette évidence d'effets nocifs sur le développement, sur la base d'expérimentations effectuées sur des animaux., Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

Diazinon:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Effets sur la fertilité

: Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: positif

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction
- Évaluation

: Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, sur la base d'expérimentations sur des animaux., Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux).

Composants:

Diazinon:

Voies d'exposition : Ingestion

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Organes cibles : Système nerveux
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets importants sur la santé chez les animaux à des concentrations de 300 mg/kg de poids corporel ou moins.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux, cavité nasale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Dibutyle phthalate:

Évaluation : Aucun effet significatif n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/jour ou moins.

Diazinon:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Système nerveux
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets importants sur la santé chez les animaux à des concentrations supérieures à 10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Évaluation : Aucun effet important n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : cavité nasale
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets importants sur la santé chez les animaux à des concentrations supérieures à 10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Dibutyle phthalate:

Espèce : Rat
NOAEL : 152 mg/kg
LOAEL : 752 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à la directive

Espèce : Rat
NOAEL : ≥ 0.509 mg/l
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 4 Sem.

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Méthode : Directives du test 412 de l'OECD
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à la directive

Diazinon:

Espèce : Rat
NOAEL : 0.3 mg/kg
LOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Espèce : Rat
NOAEL : 0.1 mg/l
LOAEL : 0.75 mg/l
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 28 jours

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Espèce : Rat
LOAEL : > 200 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 6 - 7 Sem.
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Lapin
NOAEL : > 100 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 28 jours
Méthode : Directives du test 410 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Rat
NOAEL : 5 mg/kg
LOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Diazinon:

Inhalation : Symptômes: effets cancérogènes

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Dibutyle phthalate:

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.48 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis)): 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: EPA-660/3-75-009
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 0.86 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive |
| | | EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 0.16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : | NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.1 mg/l
Durée d'exposition: 99 jr |
| Toxicité pour les microorganismes | : | NOEC (Pseudomonas putida): >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 30 min |

Diazinon:

- | | | |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.09 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0.000164 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : | NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.092 mg/l
Durée d'exposition: 34 jr |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00017 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr |

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

- | | | |
|----------------------------|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Leuciscus idus (Ide)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
|----------------------------|---|--|

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

	Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Alcools, C12-15, éthoxylaté:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 40 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): 409 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 22.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.407 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

EL10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistence et dégradabilité

Composants:

Dibutyle phthalate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71.4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Alcools, C12-15, éthoxylaté:

Biodégradabilité : Résultat: dégradé rapidement
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 71 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301B de l'OECD

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Dibutyle phthalate:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.46
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.8
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Diazinon:

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 46.9

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.69

Dodécylbenzènesulphonate de calcium:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 500
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.77
Remarques: Calcul

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.34
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 5.02

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Composants:

Dibutyle phthalate:

Potentiel de perturbation endocrinienne : Perturbateurs endocriniens connus ou présumés dans l'environnement.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

(Diazinon, Dibutyl phthalate)

Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Dangereux pour l'environnement	:	oui

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Diazinon, Dibutyl phthalate)

Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Dangereux pour l'environnement	:	oui

Code IMDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Diazinon, Dibutyl phthalate)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Diazinon, Dibutyle phthalate)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(Diazinon, Dibutyle phthalate)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	: non établi(e)
CA. DSL	: non établi(e)
IECSC	: non établi(e)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	: ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable

Diazinon (9%) Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.2	01/21/2026	10842835-00011	Date de la première parution: 08/26/2022

du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 01/21/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F